

---

# ASSOCIATION FONDS VEILLARD-CYBULSKI

---

## **Cannabis et adolescents : nouvelles approches. Et l'interdit ?**



7 novembre 2017

**Working Report**

Avril 2018

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction M. Michel LACHAT, a. Juges des mineurs, Vice-président de l'Association Fonds Veillard-Cybulski, Fribourg	3
L'interdit et l'adolescent Dr Philippe STEPHAN, Pédo-psychiatre, spécialiste de l'adolescence, CHUV, Lausanne	6
Le cannabis et la loi : pratique judiciaire Mme Sandrine BOILLAT ZAUGG, Juge, Tribunal des mineurs du canton de Fribourg	7
Le cannabis et l'école Mme Nathalie FELLRATH, Infirmière scolaire, Colombier/NE	15
L'institution M. Xavier RODUIT, Association des Amis et Anciens des Foyers Rives-du- Rhône, Valais	17
La police M. Pierre-Alain DARD, Brigade des mineurs, Genève	27
ANNEXE Programme de la journée	29

## INTRODUCTION

M. Michel LACHAT, a. Juges des mineurs,  
Vice-président de l'Association Fonds Veillard-Cybulski, Fribourg

Voici quelques titres tirés de différents journaux romands :

« Les chanvriers sortent de l'ombre » ou « Le risque du cannabis légal, c'est de booster le tabagisme » L'Express de Neuchâtel des 15 et 20 septembre 2017.

« Le cannabis légal s'affiche au festival », ou « Dépénalisation jusqu'à 10 grammes » La Liberté de Fribourg des 26 août et 22 septembre 2017.

« S'il n'est pas fumé, le cannabis légal pourrait être bénéfique » ou « Cannabis light : le canton du Tessin emboîte le pas à Genève » Le Matin des 17 septembre et 24 octobre 2017, et encore tout dernièrement, le dimanche matin titrait « La légalisation du cannabis rapporterait un pactole » ; « Les 500'000 fumeurs suisses de cannabis valent une fortune » !

Bingo ! Les organisateurs de ce forum ont tapé dans le mille en proposant aux professionnels de la santé, de la justice, de la police et de l'éducation de réfléchir, cet après-midi, à l'introduction des grammes de têtes et de feuille de cannabis sativa, à faible teneur de THC, au rayon des produits à fumer et à inhaler.

D'ailleurs, le nombre de participants nous réjouit et tend à prouver que le sujet retenu pour ce forum 2017 est brûlant et mérite qu'on y prête une attention particulière !

L'idée n'est pas juste de se prononcer sur la prohibition/légalisation du cannabis, mais de l'opportunité, de l'utilité, du sens de l'interdit pour un enfant, pour un adolescent, d'un produit qui n'a à ce jour, jamais été autorisé !

Avant d'ouvrir les débats avec nos experts invités, je tiens, en ma qualité de vice-président de l'Association Fonds Veillard-Cybulski, à vous dire deux mots sur cette association, du nom de Maurice Veillard, juge de la chambre pénale des mineurs du canton de Vaud de 1941 à 1964 et président de l'AIMJF de 1962 à 1966. C'est son épouse polonaise, Henryka-Cybulska, également juge des mineurs, qui dota en 1986 l'Association Fonds Veillard-Cybulski.

Cette association encourage les activités scientifiques visant à améliorer la protection légale de la jeunesse et de la famille, soutient la réalisation d'études, enquêtes ou recherches et récompense des travaux particulièrement méritants.

Son comité se propose de faire réfléchir, un après-midi par année, l'intelligentsia de la justice des mineurs et de toutes les personnes qui, de près ou de loin, s'occupent des droits des enfants sur des thèmes d'actualité.

Bien plus, grâce à son fonds et à l'apport des cotisations fixés à CHF 50.00 (il y a des bulletins d'inscription pour ceux et celles qui voudraient faire partie de cette association) il a été institué un « Prix Veillard-Cybulski », d'une valeur de CHF 5'000.- décerné tous les 2 ans et destiné à récompenser un travail qui apporte une contribution novatrice au perfectionnement des méthodes de traitement des enfants et adolescents et de leur famille en difficulté.

Là aussi, si vous voulez participer au concours, demandez les informations à notre Président, M. Xavier Lavanchy, ancien juge des mineurs dans le canton du Valais.

D'ores et déjà merci pour votre intérêt à la belle cause de la protection et de l'éducation de nos enfants et de notre jeunesse.

Il est temps de passer à l'activité de l'après-midi et j'ai le plaisir de donner tout de suite la parole au **Dr Philippe Stephan**, pédopsychiatre de renommée, médecin-chef au SUPEA et maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne, qui va décortiquer le **binôme** naturel, voire traditionnel : l'interdit et l'adolescent !

C'est avec un plaisir non dissimulé que je donne maintenant la parole à mon ancienne collègue, Mme **Sandrine Boillat Zaugg**, juge au TM du canton de Fribourg depuis mars 2009 et qui va juger le **couple** prohibé et pourquoi pas réhabilité : le cannabis et la loi !

Au tour du cannabis et de l'école maintenant ! Pour analyser ce **duo** étonnant et détonnant, nous sommes heureux d'avoir l'expertise d'une infirmière travaillant dans le milieu scolaire, en l'espèce celui de Colombier/Neuchâtel. A vous Mme **Nathalie Fellrath** de prendre le micro !

Qui de mieux placé que M. **Xavier Roduit**, l'expérimenté Directeur des Foyers Rives du Rhône, à Sion, capitale du Valais, pour examiner la **paire** séduisante et soignante : la drogue et l'institution. Parlez-nous de vos démarches thérapeutiques visant la liberté par rapport aux addictions.

Enfin, la dernière présentation avec le premier homme de la Brigade des mineurs du canton et République de Genève, M. **Pierre-Alain Dard**, qui va nous renseigner sur la complexité du **ménage à deux** dérangeant et parfois provoquant : la drogue et la police. Vous avez la parole !

Deuxième axe de cet après-midi sur le cannabis et les adolescents : nouvelles approches. Et l'interdit ?

A la table ronde les experts qui sont intervenus toute à l'heure. Ces débats seront conduits par Mme **Sylvie Arsever**, qui, dans un premier temps, a étudié l'histoire contemporaine à l'Université de Genève, puis s'est formée en journalisme. Vice-présidente du Conseil suisse de la presse, rédactrice en chef adjointe du journal Le Temps, chargée de cours au Centre romand de formation des journalistes, Mme Arsever a écrit de nombreux articles et livres sur la justice et la politique de santé en Suisse, notamment sur la drogue. Je cite : « état des lieux » ou « j'accuse les mensonges qui tuent les drogués ».

En 2011, Mme Arsever a reçu le prix de la Ville de Genève pour les sciences sociales. Merci à toutes et tous pour votre présence et vos interventions et merci aussi, à vous, cher public, qui, je l'espère, allez profiter des experts réunis et poser des questions ou apporter des précisions.

J'ai le grand plaisir de céder le micro à M. **Olivier Boillat**, membre du comité de l'Association Veillard-Cybulski, accessoirement, et principalement, juge des mineurs dans le canton et République de Genève, pour l'exercice périlleux, mais tellement utile, de la synthèse.

Faire la synthèse de ce copieux après-midi en quelques minutes ne permet pas, à l'évidence, de rendre compte de toute la richesse des interventions apportées et des informations échangées. Il y a toujours un peu d'arbitraire dans les critères retenus et un peu de trahison, si l'on sait que résumer c'est un peu trahir !

Cher Olivier, non seulement, tu as été d'une fidélité remarquable dans l'interprétation des interventions, mais tu nous lègue, avec ta touche personnelle, un condensé mémorable que chacun et chacune d'entre nous archivera à la bonne place !

Je clos cet après-midi en réitérant mes remerciements et félicitations aux intervenants in corpore pour leur fameuse parfois fumeuse prestation et à vous aussi, cher public, pour votre présence et votre participation.

## **L'INTERDIT ET L'ADOLESCENT**

Dr Philippe STEPHAN, Pédo-psychiatre, spécialiste de l'adolescence, CHUV, Lausanne

Si l'âge d'achat du tabac est fixé à 18 ans, il en est de même pour le cannabidiol. Ce « plaisir sans la défonce » comme certains le nomment ne vaudrait toutefois pas la vraie « beuh » que l'on trouve au coin de la rue avec une teneur en THC plus conséquente. A vingt francs le paquet, il manquerait de l'aspect attractif du cannabis disponible sur le marché noir pour un prix moindre.

De plus, selon le Dr. Stephan, pédopsychiatre aux CHUV, à l'adolescence l'individu vit entre manque de confiance en soi et volonté de s'ériger en maître de soi, ce qui le pousserait à rechercher des sensations fortes, et parfois à avoir des comportements à risques. Or, du point de vue neurologique, les 18-25 ans appartiendraient toujours à ce même stade de vie.

En outre, les expertises pour déterminer la quantité de THC sont onéreuses, ce qui complique les interventions de la police sur le terrain. Ainsi, selon le Dr. Stephan, c'est la distance entre autorisation et interdiction qui remet en question l'autorité. Pour les mineurs, la prise en charge thérapeutique est favorisée selon les principes de justice juvénile éducative. Pour les plus de 18 ans, c'est l'amende. Comment expliquer cette différence de traitement des « adolescents » selon leur majorité légale ? Reflèterait-elle une sorte de paternalisme sélectif ?

*Résumé de l'intervention du Dr Stephan de M. tiré de l'éditorial de Mme Alba Reina Duran*

## LE CANNABIS ET LA LOI : PRATIQUE JUDICIAIRE

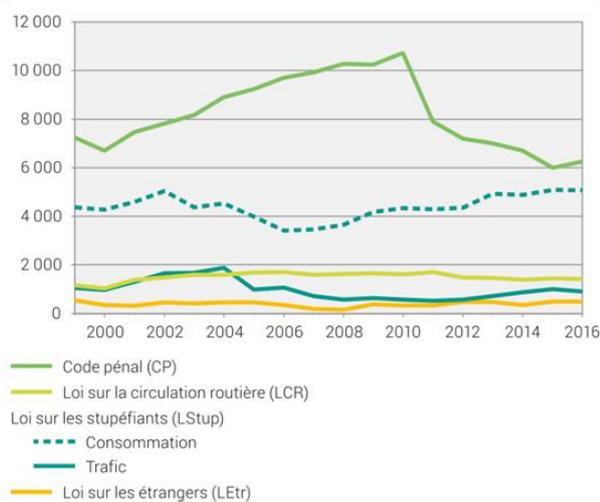
Mme Sandrine BOILLAT ZAUGG, Juge, Tribunal des mineurs du canton de Fribourg

### Le cannabis...



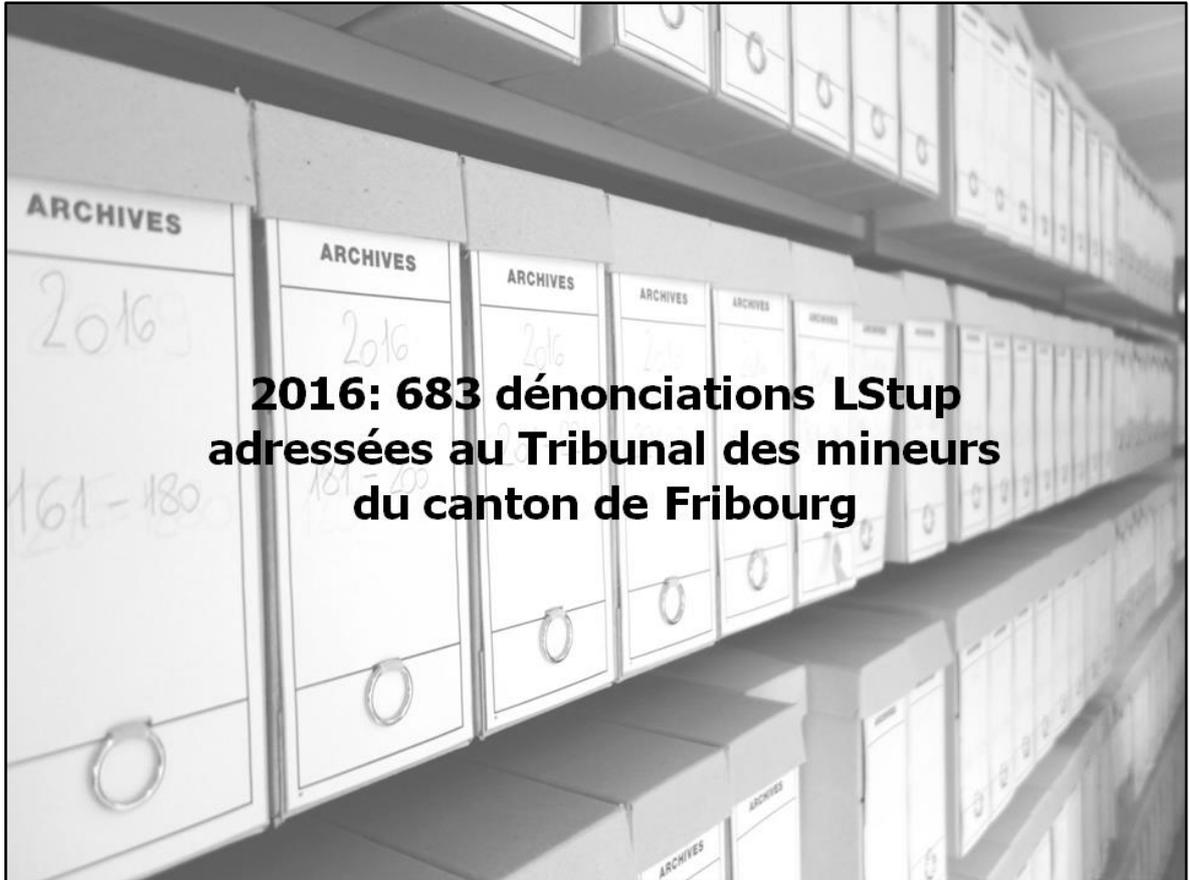
### Quelques chiffres:

Mineurs: condamnations selon les lois principales



Source: OFS – Statistique des jugements pénaux des mineurs

© OFS 2017



## 2016: 683 dénonciations LStup adressées au Tribunal des mineurs du canton de Fribourg

### Rapport de dénonciation succinct - contravention, art. 19a ch. 1 LStup - cas bénin ? art. 19a ch. 2 LStup

Police cantonale PCO  
Kantonspolizei PCO 43-92640

ÉTAT DE FRIBOURG  
STADT FRIEBURG

2017/1188

**Rapport de dénonciation pour infractions à la LF sur les stupéfiants, art. 19a**

Destinataire :  Ministère public, CP 1636, 1701 Fribourg  Tribunal des mineurs, CP 1481, 1701 Fribourg  
 Établi par : Gremion G. gend Section/brigade : C16 Granges, Gendat  
 Date de rapport : 17.08.2017

**Interpellation**  
 Date/Heure : 17.08.2017 / 20h45min Endroit : 1700 Fribourg, allée des Gend. 8

**Identité du prévenu d'infractions à la LF sur les stupéfiants :**  
 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : JOM  
 Né (e) : \_\_\_\_\_  
 Filiation : \_\_\_\_\_  
 Né (e) le : 19.12.2001 à : Genève / GE  
 Originaire/Pays : \_\_\_\_\_ Pays : CH  
 État civil : \_\_\_\_\_ Profession : étudiant  
 Domicile : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
 Langue parlée : français Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Statut de séjour : \_\_\_\_\_

**Déclarations**  
 Souhaitez-vous l'assistance d'un traducteur ?  oui  non  
 Vous avez reçu le formulaire « Droits et obligations du prévenu » - Comprenez-vous son contenu ?  
 oui  non  
 Vous êtes entendu(e) en qualité de prévenu(e). Une procédure pénitentiaire est ouverte à votre endroit pour infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants.  
 Souhaitez-vous faire appel à vos droits à un défendeur ?  oui (avocat)  non  
 Vous avez le droit de refuser de déposer. Acceptez-vous de répondre à nos questions ?  oui  non

**Quel genre de stupéfiant consommez-vous ? (quantité / prix)**

<input checked="" type="checkbox"/> Marijuana	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. <u>4g</u> à CHF <u>50.00</u>
<input type="checkbox"/> Haschisch	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. <u>4g</u> à CHF <u>50.00</u>
<input type="checkbox"/> Cocaïne	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> Héroïne	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> Ecstasy	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> Pilules Thales	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.	<input type="checkbox"/> par jour	quantité env. _____ à CHF _____
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> par an	<input type="checkbox"/> par mois	<input type="checkbox"/> par sem.		

**Rapport de dénonciation succinct  
Consommation problématique ?  
Régulière ?  
Importante ?  
Qui s'inscrit dans la durée ?  
Âge ?**

**Action de la Justice: en principe pas d'audience, OP  
peine → programme de sensibilisation**

**But : prévention, repérage précoce, conseil,  
information, renforcer les compétences du jeune face  
aux substances, mise en réseau (mineur et parents)**



**Art. 28b<sup>1</sup>Principe**

<sup>1</sup> Les infractions visées à l'art. 19a, ch. 1, commises par la consommation de stupéfiants ayant des effets de type cannabique peuvent être réprimées par une amende d'ordre infligée selon une procédure simplifiée (procédure relative aux amendes d'ordre).

<sup>2</sup> Le montant de l'amende d'ordre est de 100 francs.

<sup>3</sup> Il n'est pas tenu compte des antécédents ni de la situation personnelle du contrevenant.

<sup>4</sup> Le produit contenant du cannabis est saisi lorsque l'amende d'ordre est infligée.

<sup>1</sup> Introduit par le ch. I de la LF du 28 sept. 2012, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> oct. 2013 (RO 2013 1451; FF 2011 7523 7549).

**Art. 28c<sup>1</sup>Exceptions**

La procédure relative aux amendes d'ordre n'est pas appliquée dans les cas suivants:

- a. le contrevenant consomme du cannabis et commet simultanément une autre infraction contre la présente loi ou d'autres lois;
- b. l'infraction n'a pas été constatée par un agent d'un organe de police compétent;
- c. l'infraction a été commise par un mineur.

<sup>1</sup> Introduit par le ch. I de la LF du 28 sept. 2012, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> oct. 2013 (RO 2013 1451; FF 2011 7523 7549).

c.

l'infraction a été commise par un mineur.

## Pourquoi AO pas applicable ?

**Protection de la jeunesse,  
application des principes  
du DPMIn**

**Art. 3c LStup: annonce  
(dispositif cantonal  
d'indication addiction pour  
les mineurs)**

### Rapport de dénonciation, PV d'audition de la prévenue par la police Contravention, art. 19a ch. 1 LStup

Police cantonale POL  
Page 3 de 6

Première audition prévenu(e) :

46 **Consommez-vous des produits stupéfiants ?**

47 Oui, je vais vous dire ce que j'ai consommé en tout.

48

49 J'ai consommé les drogues suivantes : cannabis, MDMA, LSD, speed, kétamine et cocaïne. J'ai  
50 pris du MDMA, 7 ou 8 fois, le LSD, une dizaine de fois, la kétamine et la cocaïne, à une seule  
51 reprise. La première fois que j'ai consommé autre chose que du cannabis, c'était au mois de mars  
52 2016. Je prenais ces drogues lors de soirées goa ou dans d'autres teufs, partout en Suisse.

77 Je fume du cannabis sous forme de joints tous les jours. Je fume un joint par jour avant de  
78 m'endormir. J'en ai besoin et il est

79 compliqué pour moi d'envisager d'arrêter maintenant. Je mets environ 0.5 gramme de marijuana

#### Situation personnelle

1 J'ai un frère, CHARLES, avec lequel je suis jumeau. Il vit toujours avec ma maman. Mon papa est  
2 décédé en octobre 2015

3 A partir de mai 2016 jusqu'en décembre  
4 2016 j'ai vécu dans la rue. Je vivais à pleins d'endroits différents. Je ne m'entendais plus avec ma  
5 mère,

- ✓ **Consommation régulière**
- ✓ **Importante**
- ✓ **Qui s'inscrit dans la durée**
- ✓ **Vulnérabilité**
- ✓ **Besoin d'aide**

**Autres délits ? Nature des délits ?**

**Action de la Justice: audition(s), examen de la situation personnelle, observation, mesures à titre provisionnel, OP ou mise en accusation/débats et jugement du TM, mesure/peine, suivi par l'Autorité d'exécution (JM)**

**But : trouver les soutiens appropriés, intégrer, empêcher l'apparition d'une dépendance, la stopper**

**Extrait du journal de police**

**Délit : art. 19 al. 1 LStup**

**Crime: art. 19 al. 2 LStup, en particulier lettre b et lettre c**

Lu 23.10.2017 / 17:30

Communiqué n°17-xxxxxxxxxxxx

**INFRACTIONS À LSTUP À ROSSENS-POSIEUX-BIENNE-FRIBOURG**

Suite à l'accident de circulation de J., 08.12.1999, en ville de Fribourg, il a été entendu une seconde fois sur les infractions à la LStup. Finalement, il avoua la vente de 900g de cannabis. Interpellé à Posieux, son fournisseur A., 10.01.2002, avoua la vente de 1kg de cannabis ainsi que 7g de cocaïne. Lors de la perquisition de sa chambre, 80.5g de haschisch ainsi que diverses balances ont été séquestrés.

### Action de la Justice:

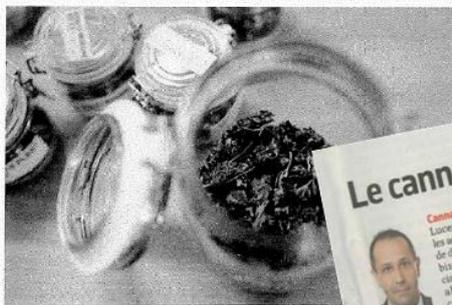
- instruction
- auditions
- examen de la situation personnelle
- év. détention(s) provisoire(s)
- év. mesures à titre provisionnel
- mise en accusation, débats et jugement du TM
- mesure(s) / peine (PPL encourue)
- suivi par l'Autorité d'exécution (JM)

## Dans la presse, en septembre 2017...

Drogue 23 septembre 2017 12:18; Act: 23.09.2017 12:49

### Lucerne et Zurich tolèrent dix grammes de cannabis

Cette adaptation des pratiques est due à une récente décision du Tribunal fédéral, pour qui la possession d'une petite quantité de cannabis pour sa propre consommation n'est pas punissable.



Des cantons ne verbalisent plus les personnes contrôlées avec moins de dix grammes de cannabis (Keystone)

22.09.2017

### Détenir jusqu'à 10 grammes ne devrait plus être amendable



### Le cannabis fait réfléchir la police fribourgeoise



FLORIAN WILLNER  
Chef de la sûreté à la police cantonale

**Cannabis** » Après Zurich, Lucerne renonce à punir les adultes détenant moins de dix grammes de cannabis. Les autorités judiciaires de ces deux cantons ont récemment rendu les conclusions d'une récente décision du Tribunal fédéral concernant un cas à Bâle-Ville (La Liberté du 22 septembre). Qu'en est-il à Fribourg?

La Police cantonale fribourgeoise va-t-elle supprimer ces amendes d'ordre? Une analyse est actuellement menée par le Ministère cantonal et le Ministère public. Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de délivrer des amendes d'ordre pour la détention de moins de dix grammes de cannabis. La police se tient prête à donner rapidement

de nouvelles directives à ses agents.

**La décision de Tribunal fédéral n'a donc pas d'incidences sur vos pratiques?**

« Nous sommes tenus de respecter la jurisprudence fédérale, une réflexion est donc nécessaire. Une coordination avec le Ministère public est en cours pour clarifier la situation au plus vite.

**En attendant, vous courez le risque de recours de la part de personnes sanctionnées?**

« Chaque amende d'ordre, qu'elle soit pour les stupéfiants ou d'autres infractions, peut de toute façon faire l'objet d'une contestation.

**Les amendes d'ordre à 100 francs ont été introduites en 2011. Combien**

**la police cantonale en a-t-elle infligés ces dernières années?**

« En 2016, 973 consommateurs ont été sanctionnés, contre 895 en 2015 et 662 en 2014. Au 31 août de cette année, le nombre d'amendes se monte à 748 (la police se concentre pas ces chiffres, voir) »

PROPOS RECUEILLIS PAR THIBAUD GUISAN

« Buzz » suite à l'Arrêt du TF du 06.09.2017 (or rien de nouveau)

## **Art. 19b LStup = actes préparatoires**

### **Ne sont pas punissables:**

les actes préparatoires (détention/possession) à la consommation de quantités minimales de stupéfiants

→ soit pour une consommation individuelle (tous les stupéfiants)  
car pas de mise en danger de tiers

→ soit pour une consommation à plusieurs personnes en même temps,  
la drogue étant fournie gratuitement par l'auteur (cas de la  
« fumette » collective de cannabis uniquement)  
car pas de mise en danger de tiers  
but: exclure la qualification juridique de délit (trafic)

«Quantité minimale» :

→ moins de 10 grammes de stupéfiants ayant des effets de type cannabique

→ pas de seuil pour les autres stupéfiants

La consommation elle-même (personnelle ou collective) tombe sous la coup de l'art. 19a (ch. 1 ou 2) !!!!

## **Art. 19b LStup = actes préparatoires**

<sup>1</sup> Celui qui se borne à préparer des stupéfiants en quantités minimales, pour sa propre consommation ou pour permettre à des tiers de plus de 18 ans d'en consommer simultanément en commun après leur en avoir fourni gratuitement, n'est pas punissable.

<sup>2</sup> Dix grammes de stupéfiants ayant des effets de type cannabique sont considérés comme une quantité minimale.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Introduit par le ch. I de la LF du 20 mars 1975 (RO 1975 1220; FF 1973 I 1303). Nouvelle teneur selon le ch. I de la LF du 20 mars 2008, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juil. 2011 (RO 2009 2623, 2011 2559; FF 2006 8141 8211).

<sup>2</sup> Introduit par le ch. I de la LF du 28 sept. 2012, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> oct. 2013 (RO 2013 1451; FF 2011 7523 7549).

## Dans la presse, ces derniers mois...

### Une société semsaloise à l'assaut du cannabis légal

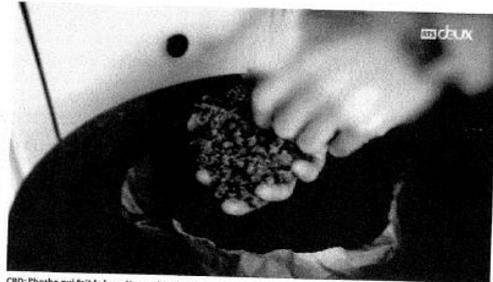
**COMMERCE.** Cinq associés, basés à Semsales, espèrent se faire une place sur le marché du chanvre légal, en plein boom depuis une année. Rencontre. **PAGE 7**

**Pour les consommateurs, le cannabis légal, c'est «le plaisir, sans la défonce»**

Depuis quatre mois, les marques suisses de chanvre légal se multiplient, créant un nouveau marché et un nouveau panel de consommateurs

Le gérant du shop La Belle Verte, à Lausanne, n'en revient toujours pas. Il y a six mois, il a ajouté le cannabis légal, c'est-à-dire à moins de 1% de THC, dans ses rayons. Depuis, les clients ne cessent de défiler: «Ce sont des personnes que je ne pensais jamais voir dans ma boutique: des hommes en costards cravates, des vieux, des mères de famille...»

Le CBD, ce cannabis légal qui fait le buzz en Suisse et qui embête la police



CBD: Pharbe qui fait le buzz Nouvo / 6 min. / le 05 mars 2017

Les ventes de cannabis CBD explosent en Suisse depuis quelques mois. Avec moins de 1% de THC, ce chanvre est totalement légal, mais impossible à distinguer de son cousin, ni à l'oeil, ni au nez. La police se dit embêtée.

### La Suisse, eldorado du cannabis légal

La législation suisse, plus souple qu'ailleurs, ouvre la voie aux producteurs de chanvre à moins de 1% de THC. Face à un marché en pleine expansion, la Confédération émet des recommandations

## Cannabidiol

Le cannabidiol n'est pas un stupéfiant au sens de la LStup

Les produits à base de cannabis dont la teneur en THC est < 1% ne sont pas soumis à la LStup, car considérés comme dépourvu d'effet psychotrope  
(= Ordonnance du DFI sur les tableaux des stupéfiants, annexe 5, tableau d)

Mise sur le marché: le produit doit être conforme à la législation suisse déterminée en fonction de sa classification

Parmi les produits contenant du CBD:  
«succédanés de tabac à faible teneur en THC (< 1%) contenant du CBD»

Ordonnance sur le tabac + Loi sur les denrées alimentaires

- ✓ exigences fixées pour les produits du tabac destinés à être fumés
- ✓ obligation d'annoncer à l'OFSP la mise sur le marché du produit (mais pas d'autorisation formelle)
- ✓ autocontrôle
- ✓ contrôle officiel
- ✓ possibilité d'intervention via les cantons

## LE CANNABIS ET L'ÉCOLE

Mme Nathalie FELLRATH, Infirmière scolaire, Colombier/NE

### 1. Une école promotrice de santé

L'école est un lieu de vie qui doit favoriser le bien-être des élèves.

C'est un lieu privilégié où sont dispensées les directives de promotion et de prévention de la santé.

Un élève apprend mieux dans un environnement favorable.

L'école doit être un lieu d'information et vise à donner tous les outils nécessaires à l'apprenant pour que celui-ci devienne un adulte autonome sachant prendre les bons choix pour se maintenir en santé.

### 2. Le cannabis et l'école

Toute consommation ne doit être banalisée, et doit être prise en compte.

3 rôles pour l'école :

- **Prévention** : par des campagnes d'informations, soutien et écoute toutefois, les campagnes de préventions ont plus d'impact si elles sont proposées de manière ciblées, et en lien avec un évènement précis.  
Une attention particulière doit être portée par les maîtres d'apprentissage pour les apprentis qui manipulent essentiellement des machines de chantier, ou appareils dangereux.
- **Repérage** : grâce à une équipe pluridisciplinaire qui comprend les enseignants, le service médical, le service socio-éducatif qui travaillent en réseau ➡ selon la situation, un suivi par le programme CANNADO (Addictions NE) est proposé à l'élève en lieu et place des heures de retenues ou d'arrêt.  
Attention aux élèves "dys" et "HP" ➡ ces derniers peuvent être plus facilement consommateur pour répondre à des facteurs de stress ou de mal-être liées à l'école. Le Cannabis est un moyen de trouver une détente et un bien-être.

Être attentif à ces différents points :

- Que vit l'élève ? (est-il entouré par amis, famille, groupe sportif ou loisirs)
  - Quel âge a-t-il ?
  - Quand et pourquoi fume-t-il ? (consommation festive, ou régulière ou dépendante.
- **Sanction** : le cannabis n'est pas toléré à l'école, ni avant, ni après les cours du fait des incidences sur le travail scolaire (perturbations au sein de la classe, "bof-attitude", nombreux retards, manque de motivation, absences répétées, oublis, baisse performance scolaire, baisse de la concentration, baisse de la mémoire, conflits, échecs...) heures ➔ retenues, heures d'arrêts, mise à pied.  
En cas de trafics avérés, un signalement à la Police peut être fait par la Direction.

### 3. En conclusion

Un travail en réseau a toute son importance, et l'enseignant est un personnage clé dans la détection. Il est primordial de créer un lien de confiance avec l'élève. Toutefois, le repérage devient de plus en plus difficile du fait des classes organisées en demi-groupes par branches scolaires et où l'entité "classe" n'existe quasi plus. Ainsi un maître titulaire, ne verra sa classe à peine une fois par semaine.

Le programme CANNADO ne vise pas à stopper la consommation, mais à sensibiliser l'adolescent face au cannabis.

Les élèves qui se sentent soutenus et valorisés par leur famille, ainsi qu'à l'école, seront des adolescents qui seront moins tentés par la consommation.

Le cerveau d'un adolescent est encore en plein développement et atteindra sa pleine maturité uniquement à 25 ans ! Le lobe frontal, qui est notre centre de décision, se développe tardivement. Toutefois, rien n'est jamais perdu, il subsiste tout au long des années d'adolescence un immense potentiel de changement, grâce notamment à un travail en systémique.

## L'INSTITUTION

M. Xavier RODUIT, Association des Amis  
et Anciens des Foyers Rives-du-Rhône, Valais

# Cannabis et adolescent



**Foyers Rives du  
Rhône à Sion**  
15 places



**Foyers FX Bagnoud à  
Salvan**  
15 places

**Malgré les formations et l'expérience  
professionnelles : beaucoup d'humilité**



**Inégaux face aux substances**

**Se regarder le lundi matin**

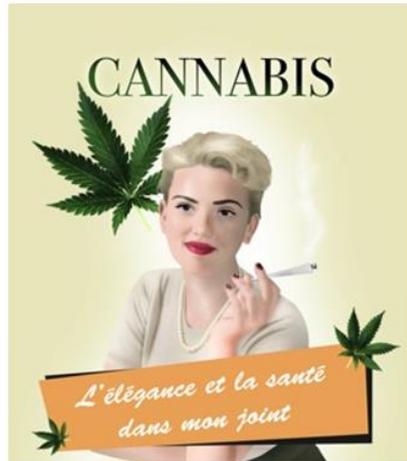


**Le consommateur enregistre l'image  
cannabis c'est légal CBD THC**



**TENSION**

# Cannabis MÉDICAL





**Le tabac nocif devient bon**



**Même odeur**

**Impossible de faire la différence**



**Saillon 1996  
Pont de Cleusette**



**Double langage scindé:**

**C'est bon, mais mauvais**

**C'est légal, mais pas légal**

**Le tabac est nocif, mais tu peux fumer du CBD**

**C'est toxique, mais bon pour la santé**

**C'est le message donné par l'Etat notre Autorité,  
d'où la confusion**

**Problème éducatif / Question fumée-cannabis**

**Réponse c'est légal**



## **Le CBD est interdit en institution**

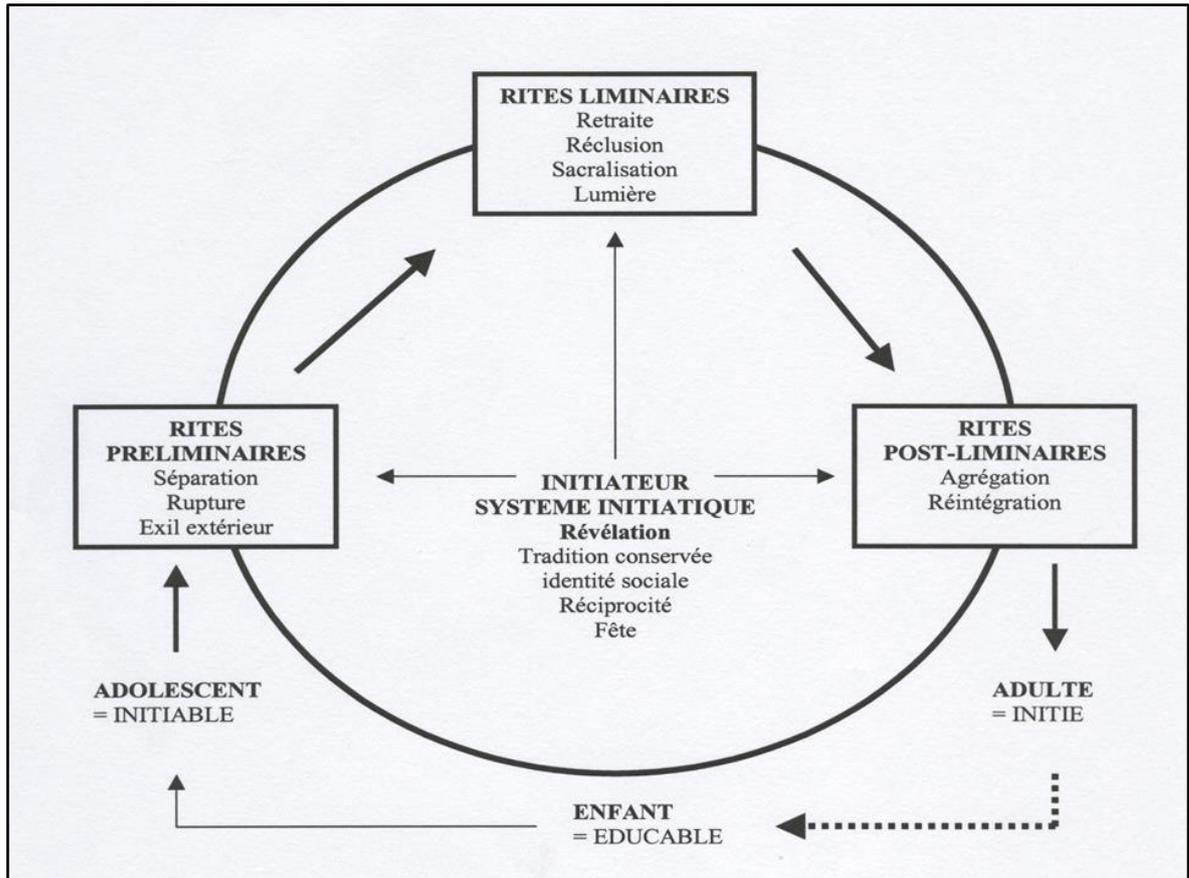
**Depuis janvier 2013 : la consommation de tabac est possible et négociée**

### **Quelques constats**

- Mise à mal des institutions
- Explosion de la famille nucléaire
- Mise en cause constante des institutions: Etat, église, armée, famille, école, police et justice

### **Perte des rites de passage**

- Eglise
- Passage enfance adolescence adulte (ex. 20 ans armée, mariage etc.)
- Notre société moderne est la première de l'histoire de l'humanité à avoir enlevé les rites de passages (ex. les Touaregs, le nom)



## Systeme initiatique (société traditionnel/e)

### 1. Rites

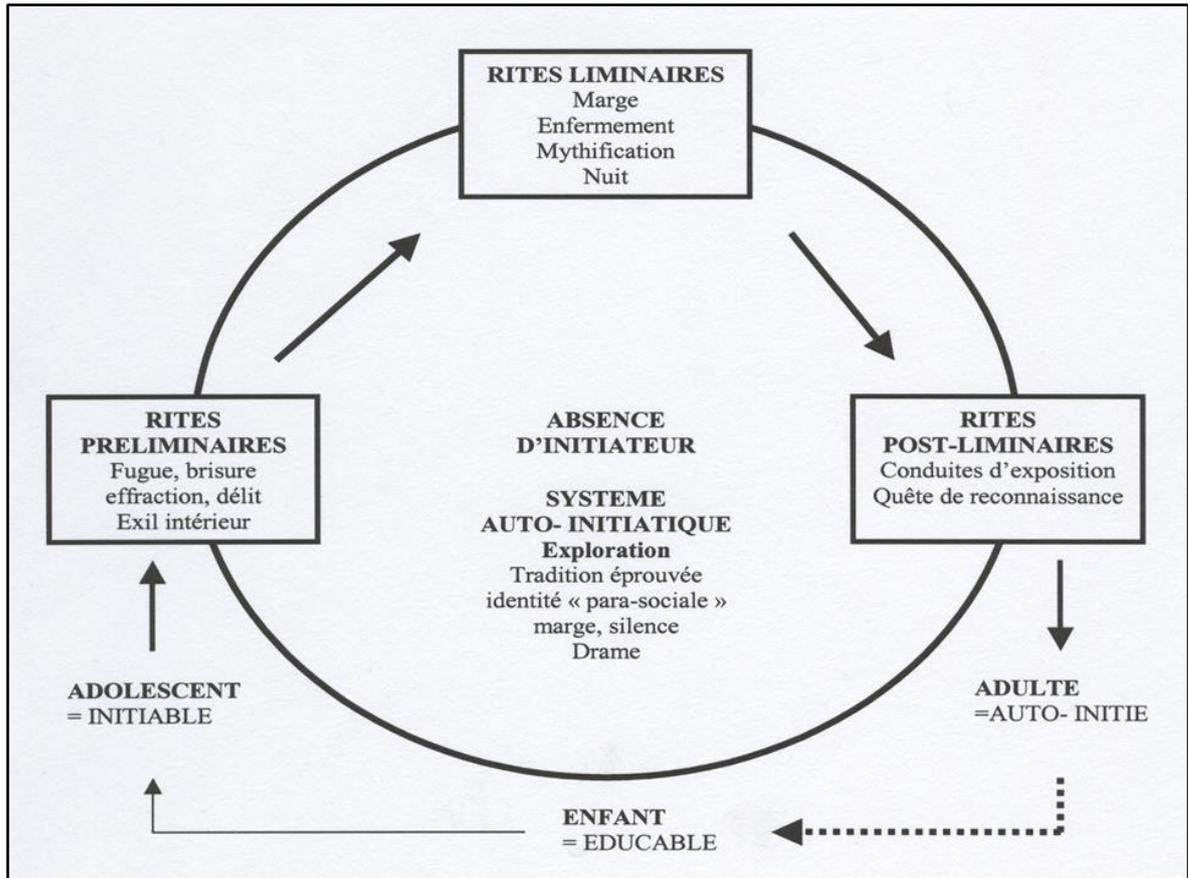
- Fin de l'enfance. Rituels pour aider à faire le deuil. A se séparer, à rompre.
- Exil extérieur

### 2. Rites liminaires (centraux)

- Réclusion - retraite
- Prescriptions religieuses.
- Attachement à des valeurs de cohésion.
- Recherche de la lumière.
- Sexualité: passage marqué dans le corps, par la mutilation, circoncision, excision.
- Le mythe se fait chair (et cher !)

### 3. Rites post- liminaires (épilogue)

Fête, accueil, agrégation (admission), réintégration



## Systeme auto-initiatique (société moderne)

### 1. Rites

- La fugue n'est pas accompagnée: c'est sortir de l'enfance par effraction. C'est la brisure.
- L'exil intérieur.

### 2. Rites liminaires (centraux)

- Recherche de l'enfermement - sanction
- Mythification = valeurs d'emprunt, construction de légendes
- Délit pour se confronter à la prescription, au cadre, à la loi.
- Recherche de la nuit = solitude, peur, mais aussi héroïsme, se dépasser
- Le corps est marqué par le tatouage, et par le vêtement seconde - peau
- Sexualité: niant parfois la différenciation, parfois l'exacerbant

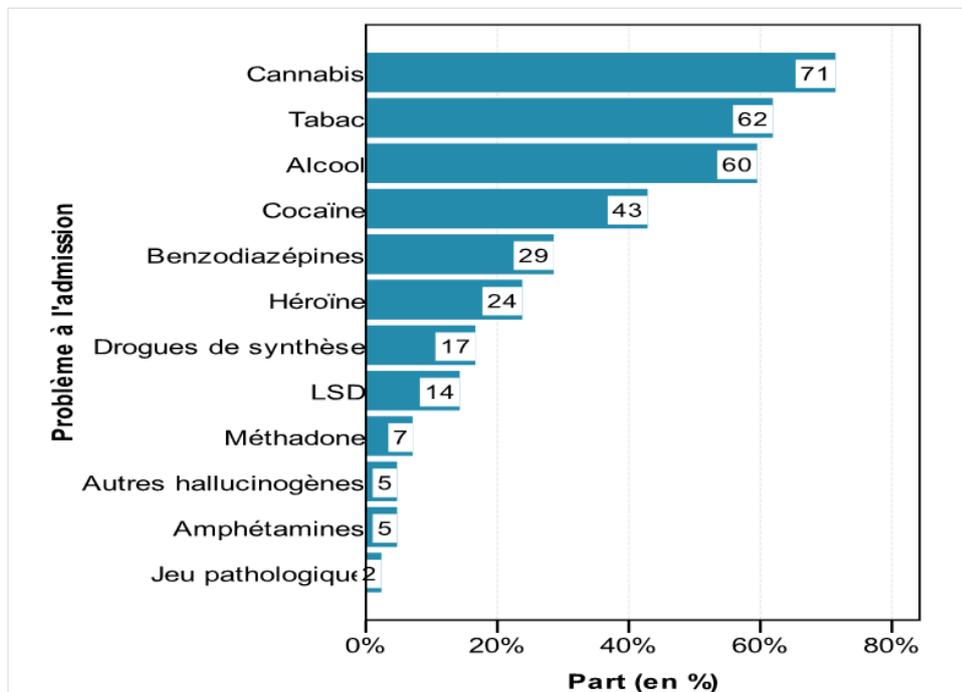
# Système auto-initiatique

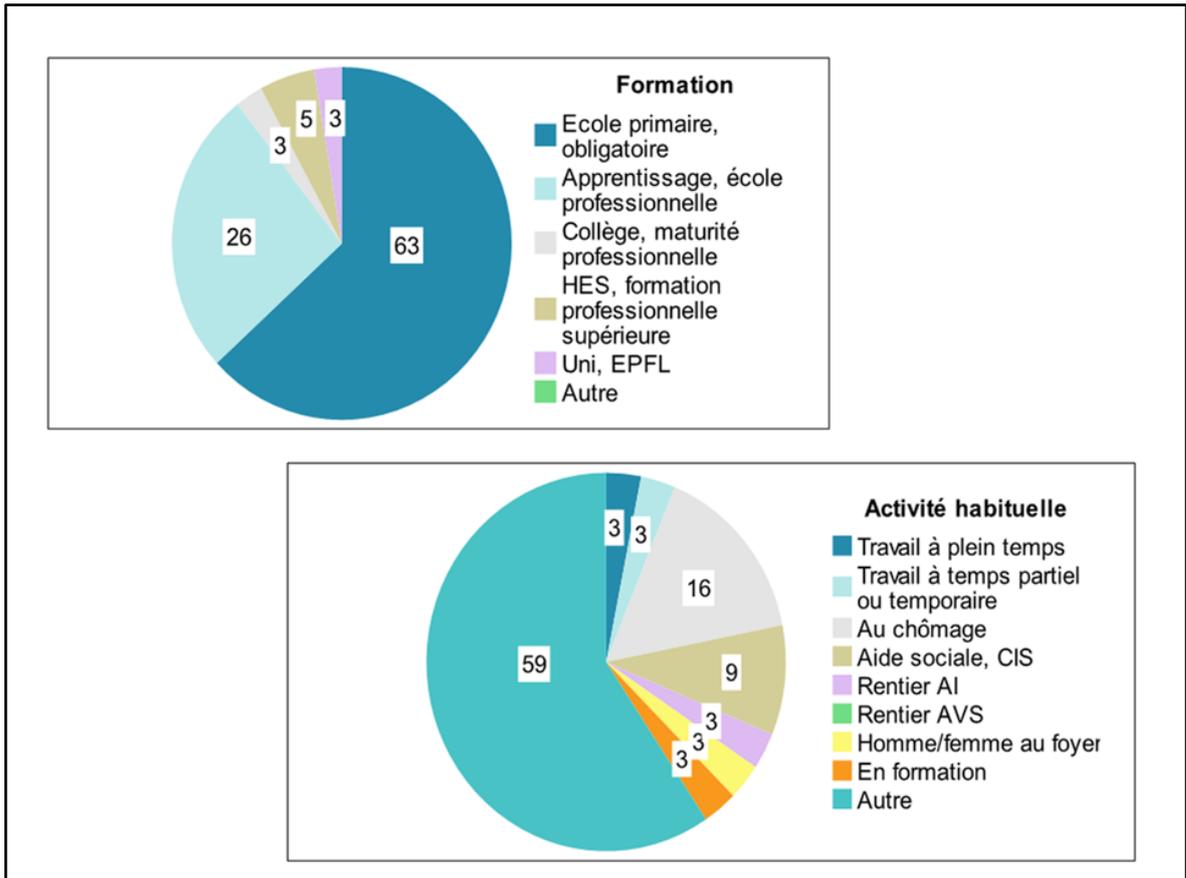
(société moderne)

## 3. Rites post-liminaires (épilogue)

- Conduites d'exposition pour se faire voir
- Comportements d'affranchissement, de fuite, vitesse à moto, flirt avec la mort.
- Expressions du drame et de la brisure (contraire de la fête et de l'agrégation) : comportements auto - destructeurs, rituel d'injection, etc.)
- Symboles portés : anneau dans l'oreille = marque de l'affranchi ; les clous dans le cuir = stigmatisme de la souffrance dans la seconde peau
- Mort, sacrifice

## Quelques chiffres





- La conscience endormie par les substances le dépendant ne peut pas choisir
- Sa réponse sera toujours orientée en lien avec une possibilité de prise de substance
- Nous n'avons jamais des clients motivés à entrer en cure
- Une pression les toujours a obligés à entrer dans la démarche
- Ensuite tous remercient d'avoir eu cette pression, sans quoi rien n'aurait changé.
- Le patient teste continuellement les limites
- Notre devoir est de leur signifier les limites à ne pas franchir
- Pour le changement pour évoluer, croître il faut une pression

#### Éducation / Thérapie

- Si on tire trop on casse le fil
- Si on ne tire pas assez on ne sort pas le poisson....
- Et l'appât doit convenir au poisson et pas au pêcheur

## Nécessité d'un postulat d'exigence



[www.rives-du-rhone.ch](http://www.rives-du-rhone.ch)



## LA POLICE

M. Pierre-Alain DARD, Brigade des mineurs, Genève

Il est intéressant tout d'abord de se pencher sur ce qui est interdit et ce qui ne l'est pas :

- Consommation de **cannabis** (THC > 1%) : interdit  
*(amende d'ordre de CHF 100.- si majeur  
dénonciation au TMin si mineur)*
- Détention de **cannabis** (THC > 1%) : interdit si > 10 g.  
→ si THC < 1% (CBD) : pas d'interdiction
- Consommation de **cigarette** : interdit < 16 ans (à Genève)
- Consommation d'**alcool** : pas d'interdiction (à Genève, le Règlement sur la surveillance des mineurs interdit à ceux-ci de "s'enivrer", sans mentionner à partir de quel taux l'infraction est réalisée)
- Vente ou remise d'**alcool** : interdite < 16 ans pour les alcools issus de la fermentation ;  
< 18 ans pour ceux issus de la distillation.

Le premier constat est que c'est tout de même assez compliqué ! Comment s'y retrouver, quand on est parent d'un(e) adolescent(e) ? Quand on est adolescent(e) soi-même ?

### L'interdit, utile ou pas ? Le point de vue de la police

L'interdit est une limite, avec l'éventualité de son respect ou de sa transgression. Posons-nous donc cette question : qui d'entre nous n'a jamais transgressé ? à plus forte raison durant la période de l'adolescence. Force est de constater, si l'on fait chacun(e) une petite rétrospection, que nous avons toutes et tous transgressé à l'âge de l'adolescence... même si on ne le dit pas volontiers (surtout en public comme dans ce forum...)

L'autre question qui se pose, c'est où placer la barre de l'interdit ?

- ❖ Si nous la plaçons trop bas, dans le sens d'une tolérance minimale, voire zéro : attendons-nous alors à être confrontés à l'impossibilité de tout pouvoir contrôler et réprimer, du fait des ressources qu'il s'agirait d'engager. C'est donc un mauvais message que la société délivre à sa population, y compris les jeunes concernés : *La société édicte des lois, mais n'a pas les moyens de les faire respecter*. Le risque est alors la banalisation et le sentiment d'impunité devant le constat que la loi n'est pas appliquée, du moins pas systématiquement ni envers tout le monde. En effet, la Loi sur les stupéfiants punit les consommateurs de marijuana ; dans la réalité, sont-ils tous dénoncés ? Bien évidemment non. Ne sommes-nous pas dans ce type de dynamique actuellement, vis-à-vis des drogues dites douces ?
- ❖ Si au contraire, la barre de l'interdit est placée trop haut, ce qui signifierait une très large tolérance de la consommation, nous devons alors nous demander où se fera la transgression ? Vers d'autres produits, plus dangereux ? Ou avec d'autres conduites à hauts risques ? Avec quelles conséquences ? Nous voyons bien la nécessité d'analyser

les comportements des jeunes, d'une manière générale, afin d'ajuster l'intervention répressive en rapport avec l'interdit.

- ❖ L'on peut aussi de demander si les jeunes doivent obligatoirement transgresser pour se construire, ou simplement avoir l'impression de transgresser. Prenons l'exemple de la consommation d'alcool : celle-ci n'est pourtant pas interdite aux mineurs (seule la vente l'est) mais ils ont néanmoins tous intégré qu'il leur était interdit de boire de la bière ou du vin à moins de 16 ans et de l'alcool fort (issu de la distillation) en-dessous de 18 ans. Dès lors, lorsqu'ils boivent une bière à l'âge de 15 ans, ils ont l'impression de transgresser ! La question qui mérite donc d'être posée est : A-t-on besoin de dépasser la norme pour se construire ou juste la frôler ? Si c'est vraiment le cas, alors pourquoi ne pas garder la possibilité de le faire sur de "petites" transgressions, comme l'est la consommation occasionnelle de cannabis. Cela va dans le sens de garder une interdiction de ce produit.

Après ces quelques considérations, rappelons tout de même que l'interdit :

- est une norme qui guide nos comportements ;
- permet de poser la limite, de s'y référer, de dire ce qui est non-négociable ;
- offre ce cadre dans une famille, un foyer, une école ou des centres de formation professionnelle où la consommation de produits peut rendre dangereuse la manipulation de certaines machines ;
- sert de guide à des parents en recherche de repères dans l'éducation de leur enfant ;
- est un levier révélateur, en permettant une intervention qui va déclencher quelque chose, une prise de conscience, une prise en charge ou des mesures, une sanction ; mais surtout une mise au grand jour d'un problème caché, d'un mal-être, d'un début de parcours en eaux troubles, avec de mauvaises fréquentations, d'un risque de décrochage social.

Il est donc temps de faire quelques rappels au sujet de l'intervention de la police, et peut-être de déconstruire quelques représentations bien ancrées... En effet, la police :

- ne pratique pas la traque aux petits consommateurs ;
- intervient principalement suite à des doléances (école, habitants d'un quartier, etc.) ;
- ne cherche pas à pénaliser le petit consommateur (surtout mineur : la "sanction" est souvent symbolique) ;
- doit répondre aux inquiétudes des parents, leur offrir des pistes (centres de prise en charge des problèmes de consommation) ; sans diaboliser car il y a de fortes représentations chez les parents dont l'adolescent est dans la consommation : *"Mon enfant est-il un junkie ; est-il en lien avec une mafia de dealers ; quand va-t-il passer aux drogues dures ?"*
- s'emploie à remonter les filières du trafic et à stopper le comportement de ceux qui s'enrichissent sur le dos des consommateurs mineurs.

Pour conclure, et pour ne pas oublier de toujours être capable de remise en question de nos pratiques, une citation du regretté Olivier Guéniat qui nous a quittés récemment :

*"Réglementer le marché, cela ne signifie pas libéraliser le produit sans condition. C'est limiter, et contrôler. Je pose la question aux parents: préférez-vous que votre enfant ait accès à du cannabis chez vous, sous votre contrôle, ou dans la rue auprès des dealers?"*

## Programme

13h00	<i>Accueil</i>
13h30	<u>Introduction et présidence du Forum</u> <i>M. Michel Lachat</i> , a. Juge des mineurs, Vice-président de l'Association Fonds Veillard-Cybulski
13h40	<u>L'interdit et l'adolescent</u> <i>Dr Philippe Stephan</i> , Pédo-psychiatre, spécialiste de l'adolescence, CHUV, Lausanne
14h10	<u>Premier tour d'horizon</u> Le cannabis et la loi : pratique judiciaire : <i>Mme Sandrine Boillat Zaugg</i> , Juge, Tribunal des mineurs du canton de Fribourg  Le cannabis et l'école : <i>Mme Nathalie Fellrath</i> , infirmière scolaire, Colombier/NE
15h10	<i>Pause</i>
15h40	<u>Deuxième tour d'horizon</u> L'institution : <i>M. Xavier Roduit</i> , Association des Amis et Anciens des Foyers Rives-du-Rhône, Valais  La police : <i>M. Pierre-Alain Dard</i> , Brigade des Mineurs, Genève
16h15	<u>Débat public</u> conduit par <i>Mme Sylvie Arsever</i> , journaliste
17h15	<u>Synthèse</u> <i>M. Olivier Boillat</i> , Membre du comité de l'Association Fonds Veillard-Cybulski, Genève